



Numéro 99  
31 mai 2017



**BLE TENDRE :**  
Fongicide à Floraison  
Ravageurs

**PROTEAGINEUX :**  
Faible pression maladie  
Pucerons à surveiller

**BETTERAVE :**  
Bore  
Désherbage mécanique

**MAIS :**  
Désherbage mécanique

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine ainsi que les observations du BSV n° 17 du 30/05/2017. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD  
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66  
Louise Van Cranenbroeck  
01 64 79 30 00 / 07 79 99 53 40

**Pôle Agronomie  
et Environnement**  
418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE-SUR-SEINE  
Tél. : 01 64 79 30 65  
Fax : 01 64 37 17 08  
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
développement agricole et rural

OPE.COS.ENR15 28/09/16

## AGRO-METEO

Finalement, le temps de la semaine passée est resté sec et ensoleillé. Cela continuera encore les jours à venir. D'un côté le déficit hydrique s'alourdit avec des températures élevées et peu favorables en pleine floraison des protéagineux, de l'autre, la plaine est saine avec des risques de maladies faibles.

## BLE

## floraison

### Maladies

Au vu des conditions météo sèches, **le risque fusariose, pour cette année, est particulièrement faible**. Pour rappel, les contaminations ont lieu en présence de fortes pluies durant la floraison. Une protection fusariose ne semble donc pas nécessaire cette année.

La protection de fin de cycle porte donc plutôt sur les autres maladies : septoriose et rouilles. La septoriose reste pour l'instant cantonnée aux feuilles basses, de plus il n'y a pas de forte pluie prévue et les T2 sont souvent à moins de 21 jours depuis l'application. On est donc pour l'instant sur **un risque très faible pour cette maladie également**.

Il reste donc les rouilles, certaines parcelles montrent des attaques de rouille brune et/ou de rouille jaune. C'est donc principalement ces maladies que l'on va cibler. **La présence de pustules entraîne un traitement**.

Traitements possibles :

- Les T3 classiques en baissant la dose : EPOPEE 0,6 l, PROSARO 0,3-0,4 l
- Les produits une voie : meilleur rapport coût/efficacité  
Rouilles + septoriose : SUNORG PRO 0,5 l  
Rouilles : BALMORA 0,5 l, AZOXYSTAR 0,2 l, ACANTO 0,2 l

Essayez de ne pas répéter les matières actives, pas d'EPOPEE, PROSARO, BALMORA s'il y a déjà eu un tébuconazole auparavant. Pas de SUNORG PRO si LIBRAX en T2. On se limite à une seule application de strobilurine par an (AZOXYSTAR, AMISTAR, ACANTO...).

**Conditions d'utilisation des fongicides :** intervenir tôt le matin (avant 9 heures) avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures pas trop élevées (maximum 15-20° C). Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

### Ravageurs

**Pucerons :** Vous pouvez observer la présence de pucerons des épis. Les conditions leur sont favorables actuellement. Pour l'instant, les attaques sont faibles. Il est conseillé de surveiller vos parcelles, attendez une dizaine de jours pour voir si le vol s'intensifie.

**Seuil de risque :** 1 épi sur 2 avec présence de pucerons

**Rappel des conditions d'utilisation des insecticides pois et féveroles :** une hygrométrie > 70 % et en l'absence de vent. Intervenir uniquement le soir, en dehors de la présence des abeilles, avec des températures < 13° C.

**Méthodes alternatives vis-à-vis des pucerons : respecter les auxiliaires.**

Les larves de coccinelles, syrphes, chrysopes sont de consommatrices de pucerons. Ces populations peuvent contenir les attaques de pucerons si leur présence est suffisante.

**Cécidomyies orange**: pas de risque pour le moment, mais à surveiller. Le temps lourd et orageux pourrait lui être favorable.

- Aucune intervention spécifique n'est à prévoir à ce jour.
- L'observation grâce à une cuvette jaune est indispensable pour justifier une intervention.

Seuil d'alerte : si plus de 10 cécidomyies orange sont piégées dans la cuvette en 24 h, revenez dans la parcelle le soir afin d'observer les cécidomyies en position de ponte sur les épis.



**Tolérances variétales à prendre en compte** : Des différences variétales existent vis-à-vis de la tolérance aux cécidomyies. La lutte insecticide est inutile sur ces variétés, même si des cécidomyies en position de pontes sont observées dans la parcelle.

**Variétés résistantes** : Aigle, Allez-y, Altigo, Auckland, Barok, Belini, Bodecor, Boregar, Fairplay, Granamax, Hyguardo, Koreli, Kundera, Lear, Lyrik, Nemo, Oregrain, Oxebo, Popeye, Renan, RGT Libravo, Rubisko, Recipro, Sherlock, Stadium, Stereo, Tobak.

**Traitements possibles pour ces ravageurs** : MAGEOS MD 0,1 kg, KARATE ZEON 0,0625 l (pucerons) et 0,075 l (cécidomyies), MAVRIK FLO 0,15 l. TEPPEKI 0,14 kg sur pucerons, ce produit a peu d'impact sur la faune auxiliaire.

## PROTEAGINEUX de PRINTEMPS stade floraison à 1<sup>ères</sup> jeunes gous

### Programme fongicide

L'absence de pluie significative rend la situation très saine à la fois en pois et en féverole. On peut constater un début d'antrachnose sur les feuilles basses, et parfois du mildiou sur pois.

Les températures de la semaine dernière risquent de stopper la floraison principalement sur pois de printemps. Il faut adapter le programme fongicide en conséquence.

- Comme annoncé la semaine dernière, la 1<sup>ère</sup> intervention fongicide peut avoir lieu cette semaine. Ce sera peut-être la seule en fonction de la durée de la floraison et si présence de rouille par la suite sur les féveroles.

Produits utilisables : chlorothalonil\* 500 g/ha OU chlorothalonil\* 500 g/ha + AMISTAR 0,3 l/ha. En présence de mildiou, préférez la solution avec AMISTAR.

\***Chlorothalonil** : il existe plusieurs spécialités commerciales (BANKO 500, DORIMAT, FUNGISTOP FL...). La dose maximale de chlorothalonil autorisée est de 1 000 g/ha/an quels que soient les produits autorisés. Pour certains produits comme MAORI, WALABI, «ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation contenant du chlorothalonil à une dose annuelle supérieure à 750 g/ha/an».



**Conditions d'utilisation des fongicides** : voir partie blé.

### Puceron vert sur pois

Toujours à surveiller jusqu'à fin floraison. Quelques parcelles peuvent dépasser le seuil. La décision est à prendre au cas par cas.

- Seuil indicatif de risque : plus de 10 pucerons par plante.

Produits possibles à floraison avec «mention abeille» : KARATE ZEON 0,0625 l/ha, DECIS PROTECH 0,42 l/ha, TEPPEKI 0,14 kg/ha (de nouveau sous dérogation 120 jours).

### Tordeuse sur pois

Les cumuls enregistrés dans le cadre du BSV dépassent rarement le seuil « d'alimentation animale». Dans la vallée de Seine, un piège compte plus de 100 tordeuses. Mais à ce jour les parcelles n'ont pas atteint la phase sensible qui commence à partir de gousses pleines du 2<sup>ème</sup> étage.

### Puceron noir sur féverole

Malgré les températures, les populations ne semblent pas augmenter. Quelques parcelles sont parfois arrivées au seuil d'intervention. Dans l'ensemble, les auxiliaires (coccinelles, syrphes...) semblent faire le travail.

- A surveiller jusqu'à 15 jours après la fin floraison.
- Seuil indicatif de risque : 10 % des pieds avec présence de manchons de pucerons (manchon = colonie de pucerons de plus de 1 cm de longueur).

Produits possibles à floraison avec «mention abeille» : KARATE ZEON 0,0625 l/ha, DECIS PROTECH 0,42 l/ha.

**Rappel réglementaire** : durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, respecter un délai de 24 h entre l'application d'un produit de la famille des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, les pyréthrinoïdes doivent être obligatoirement appliqués en premier.

Seuls les insecticides avec la «mention abeilles» peuvent être utilisés durant les périodes de floraison et de production des exsudats et en dehors des périodes de butinage.

**Rappel des conditions d'utilisation des insecticides pois et féveroles** : une hygrométrie > 70 % et en l'absence de vent. Intervenir uniquement le soir, en dehors de la présence des abeilles, avec des températures < 13° C.



### Méthodes alternatives vis-à-vis des pucerons : respecter les auxiliaires.

Les larves de coccinelles, syrphes, chrysopes sont de consommatrices de pucerons. Ces populations peuvent contenir les attaques de pucerons si leur présence est suffisante.

## BETTERAVES

(stade : 6 à 10 feuilles)

Les betteraves continuent leur développement. La majorité des parcelles couvre à 50 % le sol. Dans certaines situations précoces elle couvre déjà complètement le sol.

### ▲ Rappel désherbage mécanique



Les outils de désherbage mécanique sont à utiliser entre les stades 4 et 12 feuilles des betteraves pour limiter les pertes.

L'efficacité des interventions est dépendante des conditions météorologiques. Un minimum de temps sec (2 à 3 jours) est nécessaire après le passage mécanique (conditions qui sont réunies cette semaine). Sur vivaces et graminées, l'efficacité est faible.



(Source : CA77)

**Conditions d'utilisation des outils de désherbage mécanique** : se reporter à l'Info.Plaine Production Intégrée n° 117.

### ▲ Lutte contre le chardon



➤ En cas de présence de rond de chardons, intervenez rapidement avant couverture du sol, si cela n'est pas déjà fait.

➤ Produits utilisables : LONTREL SG 0,085 kg + 1 l d'huile en 2 passages ou 0,174 kg + 1 l d'huile en 1 seul passage.

**Conditions d'utilisation des herbicides** : hygrométrie > 70 %, absence de vent, températures douces, évitez les amplitudes thermiques élevées (> 15-20° C), délai avant la pluie : 2 heures minimum.

### ▲ Rappel : apport de bore

➤ A partir de 60-80 % de couverture du sol, les premières applications de bore peuvent débuter.  
➤ Fractionnez la dose en 2 passages (2 x 0,5 kg/ha) à 15 jours d'intervalle sur un feuillage dressé en dehors des heures chaudes de la journée.

### ▲ Ravageurs

➤ Puceron noir : Risque faible car la culture est encore sous protection du traitement de semence (durant 90 jours).

➤ Teigne : Risque faible. Nous entrons dans le début du vol et aucune chenille n'est observée à ce jour.

Seuil indicatif du risque : 50 % de plantes avec des morsures et /ou présence de chenilles.

## ▲ Désherbage mécanique

Comme pour les betteraves, l'efficacité des interventions est dépendante des conditions météorologiques. Un minimum de temps sec (2 à 3 jours) est nécessaire après le passage mécanique (conditions qui sont réunies cette semaine).

### ▲ Pucerons

Faible présence : entre 1 et 10 pucerons observés par plantes.

➤ Pas d'intervention spécifique à prévoir pour le moment.

☞ Seuil de nuisibilité *metopolophium dirhodum* : stade 8-10 feuilles, 100 pucerons/plante.

☞ Seuil de nuisibilité *sitobion avenae* : 500 pucerons/plante entre 3 et 10 feuilles.

## COMPOSITION DES PRODUITS

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
<b>FONGICIDES</b>	
AMISTAR/AZOXYSTAR	Azoxystrobine 250 g/l
BALMORA	tébuconazole 250 g/L
EPOPEE	Tébuconazole 133 g/l + prochloraze 267 g/l
PROSARO	Prothioconazole 125 g/l + tébuconazole 125 g/l
SUNORG PRO	Metconazole 90 g/l
ACANTO	Picoxystrobine 250 g/l
BANKO 500/DORIMAT/FUNGISTOP FL	Chlorothalonil 500 g/l
<b>INSECTICIDES</b>	
MAGEOS MD	Alphaméthrine 15 %
KARATE ZEON	Lambda-cyhalothrine 100 g/l
MAVRIK FLO	Tau-fluvalinate 240 g/l
TEPPEKI	Fonicamid 500 g/kg
<b>HERBICIDES</b>	
LONTREL SG	Clopyralid 720 g/kg

## AIDE COMPLEMENTAIRE AUX EXPLOITATIONS

Pour rappel, cette aide complémentaire du Conseil départemental et de la Chambre départementale de Seine-et-Marne vise à permettre à tous les exploitants, pour toutes les productions, de maintenir, voire renforcer, leur décision de gestion par le soutien au conseil, tant technique qu'économique, à l'acquisition d'EPI et à l'utilisation d'OAD (Outils d'Aide à la Décision) et au pilotage de l'azote (analyses et prélèvements de reliquats azotés).

**L'aide au conseil s'élargit aux GDA, CETA, et entreprises de conseil privées. Les demandes d'aide inhérentes aux abonnements à ces structures sont donc maintenant prises en compte.**

Cette aide est basée sur le remboursement de factures qui auront été engagées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017 auprès des fournisseurs de conseils habituels à concurrence d'un montant calculé d'après la Surface Agricole Utile de l'exploitation (déclaration PAC 2017) avec un montant de 2,60 € à l'hectare. Un montant unique de 260 € pour les exploitations de moins de 100 hectares de SAU a été défini.

**La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 15 juillet 2017.**

Rendez-vous sur le site Internet de la Chambre d'agriculture, dans la rubrique Aide Conseil Départemental et Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne : [cliquez ici](#)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de direction de la Chambre d'agriculture Tél. : 01 64 79 30 80.

Mail : [secretariat.presidents@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:secretariat.presidents@seine-et-marne.chambagri.fr)

## Visite de plateformes d'expérimentation Chambre d'agriculture : INSCRIVEZ-VOUS dès maintenant !

**Vendredi 9 juin à Giremoutiers** (Nord 77)  
et  
**Lundi 12 juin à Arville** (Sud 77)

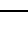
### Au programme :

- Matin : **Visite d'essais** variétés blé en conduite conventionnelle et intégrée, fongicide, variétés colza (à Giremoutiers), variétés orge de printemps (à Arville) et vitrine intercultures et fosse pédologique
- **Déjeuner offert** (inscription obligatoire) : [cliquer ici pour vous inscrire !](#)
- Après-midi : **Ateliers et démonstrations** : vol de drone, robot désherbeur, pilotage de l'irrigation à l'aide de sondes connectées, biodiversité, matériels agricoles en lien avec la modulation intraparcellaire, la qualité de pulvérisation, le semis direct ...



La Chambre d'agriculture et ses partenaires vous attendent nombreux les 9 et 12 juin prochains.



Retrouvez les bulletins info.pl  Aïne, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.  
*La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA. Toute rediffusion et reproduction interdites*

